



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
15 décembre 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

#### Neuvième session

Bonn, 21-25 février 2011

### Renseignements à l'intention des participants\*

La neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et la deuxième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ci-après dénommées «la conférence», se tiendront du 16 au 25 février 2011 à Bonn (Allemagne). Les participants trouveront dans le présent document des renseignements d'ordre général qui pourront leur être utiles. Des informations complémentaires seront communiquées en temps voulu sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: <http://www.unccd.int>.

#### 1. Secrétariat

Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, dirigé par son Secrétaire exécutif, M. Luc Gnacadja, est établi à Bonn à l'adresse suivante:

Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification  
Langer Eugen  
Hermann-Ehlers-Strasse 10  
53113 Bonn (Allemagne)  
Téléphone: +49 228 815 2800  
Télécopieur: +49 228 815 2898/99  
Courrier électronique: [secretariat@unccd.int](mailto:secretariat@unccd.int).

---

\* La transmission tardive du présent document est due au changement de lieu de la session et au temps nécessaire pour recueillir les informations utiles aux participants.

## 2. Lieu de la session

La conférence se tiendra au Centre de conférence international de Bonn (WCCB), à l'adresse suivante:

Platz der Vereinten Nationen 2  
 D-53113 Bonn (Allemagne)  
 Téléphone: +49 228 926 70  
 Télécopieur: +49 228 926 7110  
 Courrier électronique: info@worldccbonn.com.

## 3. Admission à la conférence

Les dispositions régissant les travaux de la Conférence des Parties s'appliquent *mutatis mutandis* à ses organes subsidiaires. La participation à la conférence est donc ouverte aux délégations des Parties, aux représentants des institutions spécialisées des Nations Unies et aux observateurs, conformément aux dispositions de la Convention et au règlement intérieur de la Conférence des Parties<sup>1</sup>.

Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et le Comité de la science et de la technologie étant des organes subsidiaires de la Conférence des Parties, les délégations des Parties n'ont pas à présenter de pouvoirs. Avant la conférence, une liste officielle des membres de la délégation doit toutefois être communiquée au secrétariat de la Convention pour l'inscription des participants, et pour des raisons de sécurité. La même règle s'applique aussi aux observateurs déjà accrédités aux sessions antérieures de la Conférence des Parties.

Toute institution ou organisation nationale ou internationale, gouvernementale ou non, qui n'a pas encore le statut d'observateur peut être admise à la conférence sur présentation d'une demande officielle au secrétariat de la Convention, en attendant que la Conférence des Parties se prononce définitivement sur l'octroi du statut d'observateur à sa session ordinaire suivante. Dans la demande, l'institution ou l'organisation doit indiquer quelles sont ses compétences ou qualifications dans les domaines visés par la Convention.

## 4. Inscription

L'inscription des délégations nationales des représentants des institutions spécialisées et des programmes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales

---

<sup>1</sup> Conformément au paragraphe 2 de l'article 36 de la Convention, à l'égard de chaque État ou organisation régionale d'intégration économique qui la ratifie, l'accepte, l'approuve ou y adhère après le dépôt du cinquantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, la Convention entre en vigueur le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date du dépôt, par cet État ou cette organisation régionale d'intégration économique, de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. À l'ouverture de la conférence, le 16 février 2011, les Parties seront les États et organisations régionales d'intégration économique qui auront déposé leur instrument au plus tard le 18 novembre 2010. Les États qui l'ont fait après le 18 novembre mais avant le 27 novembre 2010 deviendront Parties au cours de la session. Les États qui ont déposé leur instrument après le 27 novembre 2010 ne deviendront Parties qu'après la clôture de la session, mais pourront participer à celle-ci en qualité d'observateurs. On trouvera la liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées à la neuvième session de la Conférence des Parties dans les documents ICCD/COP(9)/16 et Add.1. Les divers renseignements sur l'état des ratifications peuvent être consultés sur le site Web du secrétariat [www.unccd.int](http://www.unccd.int).

et non gouvernementales ainsi que des correspondants des médias et du personnel des Nations Unies se fera du lundi 14 février au vendredi 25 février 2011 à l'entrée principale du WCCB:

Platz der Vereinten Nationen 2  
D-53113 Bonn, Allemagne

Les participants pourront encore s'inscrire pendant toute la durée des deux sessions de 9 heures à 17 heures les jours ouvrables.

La deuxième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie s'ouvrira le mercredi 16 février 2011. Outre la salle des séances plénières, d'autres salles seront disponibles pour les réunions informelles, sans services d'interprétation. Les dispositions à prévoir pour ce type de réunion sont à convenir avec le secrétariat. Les participants se réuniront en principe de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

Des badges seront délivrés lors de l'inscription et les participants sont priés de les porter en permanence, car ils devront les présenter pour accéder au lieu de la conférence.

## 5. Comment se rendre au lieu de la conférence

### Vols

Certaines compagnies aériennes ont des vols directs pour Cologne/Bonn et beaucoup d'autres desservent Francfort ou Düsseldorf. Il existe de nombreuses liaisons ferroviaires entre Bonn et les aéroports de Francfort et de Düsseldorf. Il est possible de réserver dans certains cas le billet de train avec le billet d'avion (les agences de voyage fournissent des renseignements à ce sujet), ou alors de l'acheter à la gare de l'aéroport.

### Depuis l'aéroport de Cologne/Bonn

Il faut compter une trentaine de minutes pour rejoindre par la route le centre de Bonn depuis l'aéroport de Cologne/Bonn. Les participants arrivant à cet aéroport peuvent prendre un taxi ou un autobus jusqu'au centre-ville. Les taxis sont nombreux et la course jusqu'au centre-ville coûte entre 35 et 40 euros. De l'aéroport, la ligne de bus SB60 dessert la gare centrale de Bonn (Hauptbahnhof). Le prix du trajet en autobus jusqu'au centre de Bonn est de 6,70 euros et le ticket de bus peut être acheté auprès du chauffeur ou à un distributeur automatique de titres de transport. Le «ticket conférence», inclus dans le prix de l'hébergement si la réservation est faite par l'intermédiaire de la société Tourism and Congress (Bonn) (voir plus bas), peut être utilisé pour cet autobus.

### De l'aéroport de Francfort au centre de Bonn

Les participants arrivant à l'aéroport de Francfort doivent se diriger vers la gare ferroviaire de cet aéroport en suivant les panneaux «*Frankfurt Flughafen Fernbahnhof*» (gare ferroviaire de l'aéroport de Francfort – grandes lignes). **Cette gare se trouve dans le terminal AIRail**, à proximité du terminal 1. Les arrivées et les départs des trains ont lieu sur les quais 4 à 7. Il est recommandé aux participants d'emprunter les trains à grande vitesse ICE jusqu'à Bonn/Siegburg ou des trains desservant directement la gare centrale de Bonn (Bonn Hauptbahnhof).

Des trains à grande vitesse *Inter City Express* (ICE) à destination de Bonn/Siegburg et des trains directs *Intercity* (IC)/*Eurocity* (EC) à destination de la gare centrale de Bonn (Hauptbahnhof) quittent la gare ferroviaire de l'aéroport de Francfort deux à trois fois par heure entre 5 heures et 21 heures. Le trajet en train à grande vitesse ICE jusqu'à Siegburg/Bonn prend quarante minutes. La fréquence des départs est d'au moins une fois par heure. **Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web suivant: [www.bahn.de](http://www.bahn.de).**

Le train IC/CE qui part également de la gare de l'aéroport de Francfort dessert directement la gare centrale de Bonn (dans le centre-ville). La durée du trajet est comprise entre une heure et demie et deux heures.

### **De la gare ferroviaire de Siegburg au centre de Bonn**

Les voyageurs se rendant à Bonn en passant par la gare ICE de Siegburg doivent, depuis celle-ci, prendre le tram local (Telekom Express ligne 66), l'intervalle entre les rames étant de dix minutes. L'arrêt de tram (ligne 66) se trouve à sept minutes de marche du quai ICE (l'itinéraire est clairement indiqué).

La durée du trajet jusqu'au centre de Bonn est d'environ trente minutes. Les billets peuvent être achetés à bord du tram. Le coût d'un aller simple en taxi de Siegburg à Bonn est de l'ordre de 30 euros.

### **Depuis de la gare centrale (Hauptbahnhof) de Bonn**

Les participants qui empruntent des moyens de transport public de Bonn jusqu'au Centre de conférence international WCCB peuvent utiliser le bus ou le métro (U-Bahn). Les lignes de bus 610 et 611 (direction Heiderhof/Papelweg) passent à proximité du Centre; les participants doivent descendre à l'arrêt *Deutsche Welle*.

Les lignes de métro (U-Bahn) 16, 63 et 66 (direction Bad Godesberg, Bad Honnef et Königswinter, respectivement) s'arrêtent également près du Centre; les participants doivent descendre à l'arrêt *Heussallee/Museumsmeile*, puis suivre le panneau indiquant «Heussallee» pour atteindre à pied en cinq à dix minutes le Centre de conférence, qui se trouve au bout de la rue Heussallee, sur le côté gauche.

## **6. Hébergement en hôtel**

Les participants doivent eux-mêmes réserver leur chambre d'hôtel. Les réservations peuvent être faites par l'intermédiaire de la société Tourism and Congress (Bonn), à l'adresse Internet ci-après:

[www.tcbonn.de/con/html/3454-378.html](http://www.tcbonn.de/con/html/3454-378.html)

Ils peuvent également faire leurs réservations en contactant le bureau à Bonn de la société Tourism and Congress:

Tourismus & Congress GmbH  
Région de Bonn/Rhein-Sieg/Ahrweiler  
Platz der Vereinten Nationen 2 (Im WCCB)  
D-53113 Bonn, Allemagne  
Département des réservations d'hôtel  
Permanence téléphonique: + 49 228 910 4133  
Courrier électronique: [a.isengard@bonn-region.de](mailto:a.isengard@bonn-region.de)  
(du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures)

Toutes les réservations incluent un «ticket conférence» permettant d'utiliser le réseau des transports publics de Bonn pendant la durée du séjour. Ce billet n'est pas transférable.

## **7. Services disponibles sur place**

On trouvera dans le journal officiel de la session des renseignements sur les services médicaux, les numéros d'urgence et divers autres services (poste, téléphone, télécopie, photocopie, Internet, cafétérias et bars, banques, agences de voyage, etc.).

## **8. Formalités de police et de douane**

Le Gouvernement allemand a recommandé à ses ambassades ou consulats de faciliter les formalités d'entrée sur le territoire. Les demandes de visa peuvent être présentées, à l'ambassade ou au consulat allemand compétent<sup>2</sup>, en faisant état de la session du Comité.

Le visa doit toujours être demandé par la personne qui a l'intention de voyager. De plus amples informations sur la procédure et des précisions sur les justificatifs à présenter sont disponibles sur le site Web de la représentation allemande compétente, ou directement auprès de celle-ci. Les participants sont invités à entreprendre leurs démarches dans les meilleurs délais, et au plus tard quatorze jours avant le départ. Il est à noter que, dans la plupart des cas, le dépôt de la demande de visa se fait sur rendez-vous.

Des renseignements sur les formalités de douane applicables en Allemagne peuvent être obtenus auprès des ambassades ou consulats de ce pays.

Des informations complémentaires concernant la réglementation en matière de visas, un tableau des pays dont les ressortissants ont besoin/n'ont pas besoin de visa pour entrer en Allemagne, et des formulaires de demande (à télécharger) sont accessibles à l'adresse Internet suivante:

<[http://www.auswaertigesamt.de/EN/EinreiseUndAufenthalt/StaatenlisteVisumpflicht\\_node.html](http://www.auswaertigesamt.de/EN/EinreiseUndAufenthalt/StaatenlisteVisumpflicht_node.html)>

## **9. Interventions faites lors des réunions officielles**

Dans ses dernières dispositions en date, à savoir sa résolution 64/230 sur le plan des conférences et le rapport de la Cinquième Commission sur ce sujet (document A/64/580), l'Assemblée générale a demandé à nouveau que des services de conférence de qualité soient offerts aux États Membres et aux autres participants aux réunions officielles des Nations Unies.

Dans l'intérêt du bon déroulement des réunions, il convient que les participants prononcent leurs discours ou leurs déclarations à un débit normal pour qu'une interprétation simultanée de qualité puisse être assurée à l'entière satisfaction de tous les intéressés.

---

<sup>2</sup> Prière de consulter le site Web ci-après pour trouver la représentation allemande compétente: <[www.auswaertiges-amt.de/EN/Infoservice/FAQ/VisumFuerD/04\\_Verfahren.html?nn=480902](http://www.auswaertiges-amt.de/EN/Infoservice/FAQ/VisumFuerD/04_Verfahren.html?nn=480902)>.

## 10. Manifestations en marge de la conférence

Les participants qui souhaitent organiser des réunions parallèles en marge de la conférence doivent adresser une demande en ce sens au secrétariat, par téléphone, télécopie ou messagerie électronique:

Téléphone: +49 228 815 2800/36  
Télécopieur: +49 228 815 2898/99  
Courrier électronique: sideevents@unccd.int.

Le formulaire correspondant peut être téléchargé à partir du site Web de la Convention, à l'adresse suivante: <www.unccd.int>. Les demandes doivent parvenir au secrétariat avant le 14 janvier 2011.

Les participants sont informés que le secrétariat est uniquement responsable de l'attribution des salles. Les créneaux horaires et les salles seront attribués en fonction des disponibilités, dans l'ordre de réception des demandes. D'autres services (services de restauration, équipements techniques, etc.) peuvent être obtenus à des conditions commerciales auprès des fournisseurs locaux accrédités ci-après:

### Services de restauration

L&D GmbH  
M<sup>me</sup> Anika Hentschel  
Téléphone: +49 228 1848 6912  
Télécopieur: +49 228 1848 6913  
Courrier électronique: eventgastronomie-bonn@l-und-d.de  
Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.

### Équipements techniques

M. Jürgen Leipold  
Téléphone: +49 221 598 1350  
Télécopieur: +49 221 598 1352  
Courrier électronique: unccd-sideevent-2011@worldccbonn.com  
Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.

Un calendrier des réunions et autres manifestations organisées en marge de la conférence sera publié dans le journal officiel de la session. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, prière de se reporter aux indications affichées sur le site Web de la Convention.

## 11. Expositions

Les participants disposeront d'un espace limité pour les expositions. Des dispositions devront être prises à cet effet par le truchement du secrétariat, les demandes étant traitées par ordre d'arrivée.

Les participants souhaitant présenter des expositions sont invités à se mettre en rapport avec M. Bertrand Vincent:

Téléphone: +49 228 815 2857  
Télécopieur: +49 228 815 2898/99  
Courrier électronique: bvincent@unccd.int.

Le secrétariat se chargera uniquement de la réservation des espaces d'exposition, qui seront attribués selon les disponibilités et dans l'ordre de réception des demandes. La surface attribuée sera au maximum de 3 mètres carrés, compte dûment tenu des liens de l'exposition avec les objectifs de la Convention et du principe d'une répartition géographique équitable. La date limite de présentation des demandes au secrétariat est le 14 janvier 2011.

Les exposants sont responsables du dédouanement de leur matériel conformément à la réglementation douanière allemande. Le secrétariat pourra toutefois apporter une assistance. Les exposants sont seuls responsables de leurs stands. L'installation de toute structure d'exposition doit se faire en concertation avec la direction du Centre de conférence international WCCB. Le matériel de l'exposition peut être livré à l'adresse suivante:

Centre de conférence international de Bonn (WCCB)

– UNCCD CRIC9/CST-S2 2/2011 –

*Nom de l'exposant et/ou du destinataire*

Stresemannufer via Dahlmannstraße/ Eingang 8

53113 Bonn, Allemagne

Les livraisons seront réceptionnées du lundi au vendredi de 8 h 15 à 15 h 45.

Pour toute demande de renseignements, prière de contacter:

M. Ronald Pöhland

Téléphone: +49 228 926 7116

Courrier électronique: r.pohland@worldccbonn.com.

Des services complémentaires (services de restauration, d'équipements techniques, etc.) peuvent être obtenus à des conditions commerciales auprès des fournisseurs locaux accrédités indiqués au point 10 ci-dessus.

Pour tout renseignement complémentaire sur les installations disponibles pour les expositions, prière de se reporter au site Web de la Convention.

## **12. Centre de presse/information destinées aux médias**

Un centre de presse international sera mis en place à l'intention des journalistes accrédités. Des renseignements sur les modalités d'accréditation peuvent être obtenus en contactant:

M<sup>me</sup> Wagaki Mwangi

Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte  
contre la désertification

Langer Eugen

Hermann-Ehlers-Strasse 10

53113 Bonn, Allemagne

Téléphone: +49 228 815 2820

Télécopieur: +49 228 815 2898/99

Courrier électronique: wmwangi@unccd.int.

### **13. Renseignements généraux sur le lieu de la session**

#### **Information sur Bonn**

De nombreux renseignements utiles sur la ville de Bonn, notamment les possibilités d'hébergement, les transports et d'autres services, peuvent être consultés sur le site Web: <<http://www.bonn-region.de>>.

#### **Monnaie**

1 euro = environ 1,30 dollar des États-Unis (taux indicatif en décembre 2010)

#### **Climat**

En février, la température moyenne à Bonn oscille entre -1 et 6 °C. Il est recommandé de se munir de vêtements chauds et d'un parapluie. Des portemanteaux seront à disposition à proximité de la salle des séances plénières.

#### **Électricité**

Électricité: 220 volts, 50 hertz – les prises électriques, de type européen, sont conçues pour recevoir des fiches à deux broches métalliques circulaires.

#### **Heure locale**

GMT + 01

Pour de plus amples renseignements, prière de consulter la page d'accueil de la Convention: <[www.unccd.int](http://www.unccd.int)>.

---